

Audict jour, après midy, en court.

MANSFELT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, SASBOUT, ASSONLEVILLE, GROBBENDONCK,
NAVES.

Fust ordonné que l'on feroit publier partout ailleurs la déclaration publiée ce matin en ceste ville contre les Espaignolz amutinez ayants prins Alost, qu'ilz estoient ennemis de Dieu et du Roy, etc., et que copie en seroit délivrée aux députez de Flandres, qui vindrent la requérir.

Fust ordonné au conte de Mansfelt de lever en toute diligence jusques à trois enseignes de gens de pied walons, et cent carabins à cheval, à la soulede accoustumée.

Fust ordonné que l'on relaxeroit Hans Hengelbert de prison, soubz caution jura-toire de se tenir en sa maison, sans communiquer avec personne, jusques à ce que par messeigneurs du conseil autrement seroit ordonné.

Les députez des estatz de Brabant (1) vindrent lire, par le greffier Wellemans, une proluxe remonstrance, desduysant les désordres passez par soldatz amutinez par diverses fois, sans que oncques l'on y eust mis ordre, et ce que les subjetz de Brabant avoyent pâti par cela, et mesmement par ceste dernière mutinerie des Espaignolz ayants prins la ville d'Alost, et qu'ilz estoient résolu de souffrir plus semblables choses audict pays à l'advenir, ains résister à telles forces aussy par forces, et à cest effect lever gens de guerre, tant à cheval que de pied. Sur quoy leur fust respondu que à mesdiets seigneurs desplaisoit grandement ce qu'estoit advenu desdicts amutinez, et que n'avoit tenu à ceulx du conseil que ceste mutinerie ne fust esté apaisée, ayant faict faire ausdicts amutinez offres plus que raisonnables à cest effect, lesquelz ne les avoyent accepté, ains, contre leur parole donnée et promesse faicte à Montedoca, gouverneur de Maestricht, envoyé vers eulx, qu'ilz ne se bougeroyent de où ilz estoient et responderoyent ausdictes offres, ne l'avoyent faict, et estoient allé surprendre ladicte ville d'Alost; et, quant à la levée desdicts gens de guerre, que ilz advisassent de procéder advisément, et non faire cela comme chose en diminution de l'autorité de Sa Majesté, et qu'il vaudroit mieulx qu'ilz baillassent le moyen de ces forces à celles que messeigneurs délibéroient faire joindre pour procéder contre lesdicts amutinez comme il convenoit, et qu'ilz eussent à députer quelques-ungz d'entre eulx pour là-dessus communiquer avec mesdiets seigneurs du conseil. Sur quoy, après retraicte, vindrent dire qu'ilz ne prétendoyent rien faire

(1) « Le duc d'Arshot présent. » (Note marginale de Berty.)

contre la autorité de Sa Majesté, ains seulement pour la tuition et défense des bons et fidelz subjectz du pays de Brabant contre telles forces et violences, et néantmoins demandoyent la response par escript, pour pouvoir tant mieuz y délibérer et après respondre : ce que leur fust accordé.

Le xxviii^e de juillet 1576, au logis du président Viglius.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, SASBOUT, ASSONLEVILLE.

A esté résolu que monseigneur le conte de Mansfelt traicteroit avecq ceulx du magistrat de ceste ville, afin que l'on laisse partir Jheronimo de Roda, don Alonso de Vargas et Julien Romero, leur disant que ledict Roda doit aller en Anvers négociier pour argent, ledict Vargas à contenir les chevaux-légers en office qu'ilz ne se altèrent et joignent aussy avecq les amutinez, et Julien Romero afin d'aller recueillant la reste des soldatz espagnolz non ayants volu se amutiner, afin qu'ilz demeurent en tout bon office, et faire le mesme des aultres qui sont en Hollande et ailleurs.

Ledict seigneur conte de Mansfelt m'enchargea mettre par note que, quand les amutinez furent près pour venir vers ceste ville, messeigneurs du conseil d'Estat luy ordonarent faire mettre les bourgeois en ordre et armes pour défendre les murailles.

Le dernier de juillet 1576, après midy, au logis de monseigneur de Saint-Bavon.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, ROEULX, HAVRECH, RASSENGHIEN, SAINT-BAVON, SASBOUT, ASSONLEVILLE, GROBBENDONCK.

Fust résolu que monsieur le conte du Rœulx partiroit pour faire toute extrême diligence pour clore les amutinez en Alost, pour les faire venir à la raison, et où ils envoyassent vers luy, qu'il les oye parler, et advertisse messeigneurs de leur intention.

Le premier d'aoust 1576, avant midy, au logis de monseigneur de Saint-Bavon.

ARSSCHOT, BERLAYMONT, HAVRECH, SAINT-BAVON, RASSENGHIEN, SASBOUT, ASSONLEVILLE,
GROBBENDONCK.

L'on leut l'escript couché de ce que monsieur le marquis de Havrech devoit remonstrer aux estatz de Brabant et Flandres.

Le premier d'aoust 1576, après midy, en court.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, HAVRECH, LA ROCHE, RASSENGHIEN, SASBOUT,
ASSONLEVILLE, GROBBENDONCK, NAVES.

L'on a leu l'escript selon le contenu duquel monsieur le marquis de Havrech doit parler ou le lire aux estatz de Brabant, Flandres et aultres ; et fust résolu que les deux lettres du Roy ausdiets estatz de Brabant.....

L'on leut la lettre du maistre de camp Valdez escripte à Berghes le jour d'hier, et ordonna-l'on là-dessus que l'on envoyast encoires III^m florins à l'isle de Schouwen pour les soldatz espaignolz y estants, et quant aux III^m florins premiers ordonnez estre envoyez pour les mesmes Espaignolz, se plaidant Valdez qu'ilz n'estoyent arrivez, ny l'homme de Naves pour pourveoir aux vivres. Sur quoy fust parlé à monsieur de Grobbendonck.

L'on leut au conseil la response baillée à monseigneur le conte de Mansfelt par les trois membres de ceste ville.

Comparants les députez des estatz de Brabant en la chambre du conseil d'Estat, leur fust faict par monsieur d'Assonleville brief récit de ce que monsieur le marquis de Havrech leur debyroit dire et après faire lire, comme fust faict et délivré ausdiets députez les deux lettres de Sa Majesté que ledict seigneur marquis a apporté d'Espagne.

Le III^e jour d'aoust 1576.

En présence de messeigneurs les contes de Mansfelt et Berlaymont et seigneur de Rassenghien, Sasbout, Assonleville et Grobbendonck, a esté résolu et ordonné que monsieur le marquis de Havrech, allant demain vers Gand, regarderoit de chemin traicter avec les amutinez, pour les réduire à la raison.

L'on leut, en présence de Roda, Alonso de Vargas et Julien Romero, la lettre des amutinez au conte du Rœulx, du jour d'hier, et celle d'icellui conte; item, une escripte par Sancho d'Avila au seigneur de Haulssy, sur laquelle fust remonstré ausdicts trois seigneurs espagnolz le grand mal que va faisant ledict Sancho d'Avila, excitant à esmotion non-seulement les Espagnolz, mais aussy les gentilzhommes de par deçà; s'attribuant une autorité non convenable et contre celle du conseil, soubz prétexte qu'icelluy est détenu prisonnier.

Le iv^e de aoust 1576.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, HAVRECH, SASBOUT, ASSONLEVILLE,
GROBBENDONCK, NAVES.

L'on leut, par monsieur d'Assonleville, les minutes des deux lettres à escrire au Roy.

Item, l'on leut aussy l'instruction pour monsieur le marquis de Havrech vers les quatre membres de Flandres, à Gand.

Le vi^e d'aoust 1576, après midy.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, SASBOUT, RODA, ASSONLEVILLE,
GROBBENDONCK.

L'on leut la minute de l'instruction par moy conceue pour monseigneur le duc d'Arsschot, allant à Liekerke traicter avec les soldatz espagnolz amutinez estants à Alost.

Pareillement leut-l'on la minute de la response à Sancho d'Avila avec ses adhérens.

Le conseiller Boisschot fit rapport de l'affaire des députez du duc de Lorraine. L'on leut l'instruction pour le docteur Hattenstein, député pour aller à la diète impériale.

L'on leut les lettres de ceulx du conseil en Flandres du jour d'hier, concernant les menaces de Sancho d'Avila et ceulx de sa suyte.

Le viii^e d'aoust 1576, après midy.

MANSFELT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, SASBOUT, RODA, ASSONLEVILLE.

A esté ordonné d'escripvre à monsieur de Floyon qu'au respect de la peste grasse es isles, il ait à s'en retirer pour quelques jours à Sevenberghe.

Item à Navarette.

Item à Alameda, qu'il envoie ou Jehan Lopez Moscoso à Berghes, pour avec Cigoigne descompter avec les capitaines, et après entre iceulx et les soldatz.

L'on leut les lettres du conte de Champlite.

L'on leut les lettres de Cigoigne.

Ceux du magistrat et conseil de ceste ville vindrent en fort grand nombre remonstrer qu'ilz estiont informez que plusieurs malveuillans de ceste ville ont semé et semoyent encores le bruit que tous messeigneurs du conseil estoient icy tenuz prisonniers : ce que n'est point, et que leur intention ne fust oncques de retenir icy auleun, mais que ce qu'estoit succédé, et que le peuple s'estoit ainsy esmeu, avoit esté à l'occasion de l'approchement des soldatz espaignolz amutinez, et qu'ilz avoyent donné ordre que ung chacun puist entrer et sortir comme luy plaist, selon l'acte qu'ilz disoyent avoir exhibé à monseigneur le conte de Mansfelt, et qu'ilz estoient, comme ilz devoient, prestz d'obéir aux commandemens de mesdiets seigneurs du conseil d'Estat.

L'on leut une lettre de Sancho d'Avila du jour d'hier.

Le viii^e d'aoust 1576.

MANSFELT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, SASBOUT, ASSONLEVILLE.

Le secrétaire SchareMBERGHER leut la minute de la lettre qui se pourroit escripvre aux couronnelz alemans, pour leur remonstrer que messeigneurs ne sont prisonniers, et les reprendre de ce qu'ilz ont fait, en se meslant en Anvers avec Sancho d'Avila et autres; et fust trouvé bonne.

L'on leut les lettres de monsieur de Hierges, des cinq et vi^{mes} de ce mois, et a esté ordonné de respondre incontinent par une bonne lettre, et luy remonstrer bien clairement qu'il n'est ainsy que messeigneurs du conseil d'Estat sont prisonniers, et luy envoyer copie de la Déclaration ou discours véritable (1).

(1) Voy. p. 279, note 1.

L'on résolvit respondre à monsieur de Hierges qu'il pourra bien faire relaxer le filx du seigneur de Nedermunter.

Item, de donner licente à la damoysele de Nyeuweweert de pouvoir venir de Gorecum en Flandres.

Sur aultre lettre dudict seigneur de Hierges, fust résolu que se escripvroit au Roy en faveur du capitaine Francisco Aldana.

Audict jour, après midy.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, SASBOUT, RODA, ASSONLEVILLE, ALONSO DE VARGAS, ROMERO, GROBBENDONCK.

Fut leue la lettre des coulonnels allemans, Sancho d'Avila, Valdez, Verdugo et Antonio de Olivera, du jour d'hier, et fust résolu là-dessus que monsieur de Rassenghien et monsieur Roda iront demain à Willebroeck, avec le secrétaire Vasseur, pour oyr ce qu'ilz veulent dire. Et après l'on se résolvit que don Alonso de Vargas et Julien Romero iroyent aussy avecques. Et promeirent tous trois de retourner en ceste ville avec ledict seigneur de Rassenghien.

Le 1^{er} d'aoust 1576.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, SASBOUT, ASSONLEVILLE, GROBBENDONCK.

L'on ouït le prévost de Mons Forny, en vertu des lettres de crédece de monsieur le conte de Lalaing, qui fust monstrier la lettre que luy a escript Sancho d'Avila, comme il a faict au conte du Rœulx et plusieurs aultres, pour les attirer à sa cordelle; item, monstrier la lettre, signée de plusieurs capitaines de chevaux-légers estants à Valenchiennes, qu'ilz avoyent escript à plusieurs abbez de Haynnau, leur commandant de faire apporter faschines au chasteau dudict Valenchiennes, ou les menaccant d'aller loger là avec toutes les compagnies. Et demandoit ledict Forny, de la part dudict conte, comment icelluy auroit à se reigler en cest endroiet, disant que monsieur de Lalaing avoit défendu ausdiets abbez de n'obéir ausdiets capitaines. Sur quoy fust résolu d'escripvre et respondre à monsieur de Lalaing que, ayant ouy ledict Forny et veu lesdictes lettres desdiets capitaines, il a bien faict d'avoir faict ladiete défense aux abbez, et escripvra ausdiets capitaines, leur disant que se esmerveille qu'ilz ayent faict ledict commandement ausdiets abbez en son gouvernement, mes-

mement sans ordonnance du conseil d'Etat; leur disant qu'ilz se retirent chacun vers leurs présides, et que leur seront baillez commissaires pour les y conduire en toute seureté.

L'on leut et arresta la minute à monsieur de Hierges et à l'ambassadeur de France, leur donnant compte de ce que passe, et envoyant le discours qui s'est dressé.

L'on leut la lettre de monsieur de Havrech : à laquelle pour response, qu'il convient qu'il y attende la response des quatre membres, et qu'il pratique vers eulx qu'ilz subviengnent à l'argent pour l'appaisement des mutinez en Alóst, avec lesquelz l'on est en espoir d'appointer, selon que monsieur..... m'a donné par note de sa main.

Idem à monsieur de Moscron, qu'il y tiengne la main, ensuyvant aussy une note dudict seigneur de Grobbendonck.

L'on leut la lettre de monsieur de Moscron et celle y jointe du prince d'Oranges adressante à la commune de Gand, combien que le contenu est dirigé à ceulx de ceste ville de Bruxelles, et sans date, pour esmouvoir le peuple dadvantaige.

A esté ordonné à SchareMBERGHER d'escripvre à l'Empereur, luy donnant compte du faict de ces Espaignolz, et prier Sa Majesté Impériale de ne croire sinon ce que messeigneurs escripvent, pour estre ainsy la pure vérité; et ont partant messeigneurs diet de vouloir signer la lettre.

Que s'escripvroit le mesme au conte de Montagudo.

L'on leut (1) les articles envoyez par les amutinez d'Alóst, et se résolvit l'on là-dessus, pour les leur envoyer selon que Julien Romero le faisoit coucher par escript.

Le ix^e de aoust 1576, après midy, au logis du prévost de Saint-Bavon.

ARSSCHOT, BERLAYMONT, SAINT-BAVON, SASBOUT, ASSONLEVILLE, GROBBENDONCK.

L'on me ordonna de signer, comme je feis, les articles que l'on accorde aux soldatz espaignolz amutinez à Alóst, et ce pour descharge de monseigneur le duc d'Arshot, qui a signé les articles originaulx envoyez, quant sa lettre, ausdiets amutinez.

L'on m'ordonna d'escripvre à monsieur de Champagney de s'informer sur les munitions que l'on a envoyé d'Anvers vers les soldatz espaignolz amutinez en Alóst, et advertir messeigneurs.

SchareMBERGHER leut la minute de la lettre à escripvre, de par messeigneurs du conseil, au duc Erich de Brunswyck.

(1) « Présens : don Alonso de Vargas et Julien Romero. » (Note marginale de Berty.)

Et fust ordonné qu'elle se despescheast, et pareille à l'Empereur, duc de Bavière, duc de Clèves et aultres princes voisins, *mutatis mutandis*.

Le dixième d'aoust 1576.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, SASBOUT, RODA, ASSONLEVILLE, ALONSO DE VARGAS, JULIEN ROMERO, GROBBENDONCK.

Monsieur de Rassenghien fait rapport de sa négociation et de Roda hier avec Sancho d'Avila, par-delà Willebroeck, à la première escluse, venant d'Anvers; et après Roda le seconda; et fust la conclusion que les nouvelles levées cessent, et que l'on assure l'entrée et sortie de ceste ville pour ceulx qui y ont à négocier, et qu'ilz obéiront à messeigneurs du conseil, comme représentants la personne du Roy. Sur quoy fust de tous trouvé raisonnable qu'il y eust libre entrée et sortie en ceste ville pour ceulx qui ont à négocier avec le conseil d'Etat et en court, et aultrement, comme aussy estoit bien que ces levées nouvelles ne passassent avant, mais qu'il y auroit difficulté à achever cela, jusques à ce que les amutinez estans en Alost fussent appaisez et hors de Flandres, ailleurs où ilz ne fussent suspectz à ceulx de Brabant.

Le xii^e d'aoust 1576, au logis de monseigneur de Saint-Bavon.

BERLAYMONT, VIGLIUS, SASBOUT, ASSONLEVILLE, GROBBENDONCK.

L'on leut et arresta la lettre au Roy sur le fait des amutinez en Alost et le fait de Sancho d'Avila.

Videatur la lettre de la main de Roda aux amutinez, en laquelle se menacent d'estre chassez comme ennemis.

Le xiiii^e d'aoust 1576.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, SASBOUT, ASSONLEVILLE, GROBBENDONCK.

L'on releut la minute de la lettre au Roy, laquelle messeigneurs les duc d'Arschot et conte de Mansfelt n'avoient ouy toute.

Sur ce que monseigneur le conte de Mansfelt proposa en conseil que quelques bourgeois avoient esté chercher, en l'hostellerie du Cherf, ung Espagnol avec espées

desgaignées, du soir bien tard, et que le magistrat de ceste ville avoit banny telz bourgeois hors icelle, et que quelques-ungz d'iceulx banniz avoyent hier faict quelques insolences séditiuses, prétendans que ledict magistrat révoquast ledict bannissement, requérant sçavoir si l'intention de messeigneurs du conseil n'est que l'on rassamble les membres, afin que la justice convenable se face et se maintiengne, mesdicts seigneurs résolvirent et enchargèrent que ladicte justice fust faicte comme il appartient.

D'escripre à monseigneur de Berlaymont comme Gilles Vilain, qui, par ordonnance du conseil, estoit allé à Berghes pour descompter avec Cigoigne, s'en est retiré à la cachette, et que partant il le face trousser par le collet à Namur, et enserrer jusques à ce qu'il aura satisfait.

De faire despescher et envoyer à monsieur du Roeulx XII retenues de gens de pied, le nom en blancq, et luy escripvre que on luy envoie, pour s'en servir au besoing; toutesfois, qu'il sera bien qu'il ne se haste de les distribuer, jusques à veoir en quoy les choses pareront.

A ceulx d'Audenaerde fust accordé de lever une compaignie pour la garde de la ville.

De mander monsieur de Treslon.

D'escripvre aux capitaine la Viéville ou son lieutenant, et le lieutenant de la compaignie du seigneur de Vaulx, qu'ilz entrent à Vilvorde, et que on leur baillera quelque argent, attendant plus grande provision.

Le XIII^e d'aoust 1576, après midy.

ARSSCHOT, BERLAYMONT, SASBOUT, ASSONLEVILLE, GROBBENDONCK.

Sur ce que le bailly de Brabant, Glymes, vint remonstrer qu'il avoit prins en son district ung mayeur qui alloit recueillant contributions au romant pays de Brabant, chose défendue, messeigneurs luy dirent qu'il se conseilla avec monsieur le chancelier et fiscaulx de Brabant, pour en user après comme il trouvera appartenir.

Le XVI^e d'aoust 1576.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, SASBOUT, ASSONLEVILLE, GROBBENDONCK.

L'on a arresté d'escripvre à Julien Romero et don Alonso de Vargas que l'on ne sçauroit changer les premières capitulations, comme fort libérales, et que partant ilz

doivent s'en accommoder et contenter, y adjoustant l'abolition de l'édicte au pardon, selon l'escript que on leur envoie; que leur soulede commencera courre dès hier, s'ilz s'accordent; que l'on accordera les licentes qu'ilz demandent pour les *elettos* et aultres, et que le conte de Mansfelt ira faire le serment, la monstre prinse, avec quelque aultre personnaige, si tant sera que le duc d'Arsschot n'y puist aller.

Fust résolu que nous deussions ravoir nostre vasselle et argent presté, et enchargé à monsieur de Grobbendonck de y envoyer l'homme du recepveur général, et avec lettre pertinente pour recepvoir tant la vasselle que l'argent presté.

L'on oyt rapport de la lettre de ceulx de Ruremonde du désordre que y font les soldatz allemans, etc., et fust ordonné de leur escripvre, mesmes de les advertir qu'ilz sont assignez sur les deniers que ceulx de Dèventer doivent furnir, et qu'ilz cessent leurs insolences.

L'on leut la lettre à don Jehan que Dubois doit porter.

L'on leut aussy l'instruction pour monsieur de Naves (1), pour aller contenter les soldatz de Mondragon.

L'on accorda à Jehan Dasse, archer de la compagnie de monseigneur le duc d'Arsschot, le tierche, compétant au Roy, d'ung cheval arresté et confisqué qui volut aller en France.

L'on ordonna, sur la requeste de G. Gramaye, aux évocuez à l'audition des comptes des confiscations de faire la liquidation qu'il demande avecque luy.

Le xviii^e d'aoust 1576.

ARSSCHOT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, HAVRECH, SASBOUT, ASSONLEVILLE, GROBBENDONCK.

A esté ordonné d'escripvre aux sept capitaines de chevaulx-légers estants en Haynnau les plaintes et doléances que font les estatz de Haynnau des foules qu'ilz commettent audict pays, et partant leur ordonner qu'ilz ayent à se retirer en leurs garnisons, ou aultrement l'on voit que ceulx dudict pays s'en altéreront fort, et qu'en pourroit ensuyvre déservice de Sa Majesté, et que l'on escripvroit le mesme à don Alonso de Vargas.

Fust proposé aux estatz de Brabant, par monsieur d'Assonleville, qu'ilz voulsissent adviser sur des moyens pour donner contentement aux gens de pied haultz-allemans, pour les divertir de se liguier avec Sancho d'Avila, et aussy d'entretenir

(1) « Naves a esté présent à la lecture de ceste instruction. » (Note marginale de Bertj.)

trois bendes d'hommes d'armes pour quelques trois mois, pour après adviser sur la continuation de leur entretènement, comme ont fait les estatz ayans accordé xx^m florins pour l'entretènement de trois compagnies pour trois mois; les estats de Artois lx^m florins.

D'escripvre au conte du Roelx qu'il répartisse les trois compagnies d'hommes d'armes, estans à Gand, en Flandres, comme bon luy samblera, et qu'il face tant que les estatz de Flandres leur donnent moyen de pouvoir s'entretenir.

Le conseiller de Indevelde fait rapport de la requeste de plusieurs marchans soubzsignez d'Anvers, demandans prolongation des payemens de la foire de Pasques; et, le tout oy, a esté appointé : *Nihil*.

Les députez de la ville de Goes. — *Habeant patientiam*.

L'on leut l'advis de monsieur de Hierges sur la requeste de monsieur de Tamberghe, requérant avoir sa commission despeschée de lieutenant du régiment du conte de Boussu; et a esté ordonné que on la luy face despescher.

D'escripvre à monseigneur de Berlaymont, ou à son lieutenant, de loger la compagnie de chevaux-légers de Jehan-Baptiste del Monte à...

Le xxi^{me} d'aoust 1576.

ARSSCHOT, MANSFELT, HAYRECH.

L'on leut les lettres de Roda,

De Sancho d'Avila,

De Montesdoca,

De monsieur de Grobbendonck à moy,

Des capitaines de chevaux-légers estans à Valenciennes,

Et du chastellein de Valenchiennes, auquel se respondera que l'on va travaillant pour y pourveoir, et que entretant il veuille contenir ses gens en office.

A monsieur de Ville, en response de sa lettre d'hier, qu'il ne laisse entrer les Espaignolz en la ville, ains qu'il les face aller par dehors, comm'ilz firent l'autre fois.

Aussy leut-l'on la lettre de don Alonso de Vargas, du xviii^e du présent, et que on luy respondera que se va regardant de leur pourveoir quelque secours, et que l'on advisera aussy sur leur logement, avec vostre advis.

Je leus la minute du pardon à donner aux soldatz amutinez à Alost; et fust trouvé bonne.

Le **xxi^e** d'aoust 1576, après midy.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, HAVRECH, SASBOUT, ASSONLEVILLE.

Le sieur d'Estourmel a remontré que, par ordonnance de monseigneur de Rassenghien; il estoit allé loger au village de Halteren, auprès de Alost, et que l'*eletto* des soldatz espagnolz y estants avoit escript une lettre aux soldatz walons susdicts qu'ilz eussent à se retirer de là et du pays d'Alost, ou que aultrement ilz y envoyeroient mil harquebouziers, pour les faire desloger. Sur quoy messeigneurs, après délibération, ont résolu, pour ung mieulx et pour obvier à ultérieurs inconveniens, que lesdicts soldatz deslogeassent et passassent plus avant, et ont ordonné personnellement audict capitaine de le faire ainsy.

Les députez de Haynnau vindrent ramentevoir provision contre les chevaulx-légiers estans en Haynnau, et présentarent nouvelle requeste.

Le **xxiii^e** d'aoust 1576.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, HAVRECH, SASBOUT, ASSONLEVILLE.

Je leus la minute de la lettre à Roda, du jour d'hier, responsive à une sienne précédente.

L'on leut l'accord des estatz d'Artois de **LX^m** florins, et fust résolu de l'accepter avec toutes les conditions y apposées, sauf que, touchant d'estre deschargez de gens de guerre, se dira : « autant que faire se pourra et la nécessité le requiert, » comme a esté dict.

Sur la remonstrance des estatz de Haynnau, premièrement de donner ordre à la cavallerie estant audict pays, et de la réquisition que leur ont envoyé faire les estatz de Brabant, pour communiquer ensemble sur les foulles des gens de guerre, a esté résolu que s'escripvra à don Alonso de Vargas qu'il aille vers ladicte cavallerie, et que messeigneurs luy y enverront l'ordre qu'ilz auront à tenir, et que l'on escript à Roda de y faire envoyer **VII^m** florins pour ladicte cavallerie, et quant à ladicte communication, que, comme Sa Majesté a faict entendre, au retour du marquis de Havrech, que le nouveau gouverneur, qui est don Jehan, apporteroit ses résolutions, et mesmes sur le poinct de la convocation des estatz généraulx, il est convenable d'attendre la venue dudict gouverneur.

A monsieur de Naves, qu'il face ung estat de ce qu'il faudra pour pourveoir la ville de Ziericzee et isles, pour les gens de guerre, de vivres, et ce en toute diligence.

Le xxii^e d'aoust 1576, devant midy.

ARSSCHOT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, SASBOUT, ASSONLEVILLE.

L'on leut les lettres de Julien Romero, du jour d'hier, escriptes à Lière : sur quelles l'on respondra, l'advertissant de ce que passe endroict ce que l'on a escript à Roda touchant l'argent pour ceulx d'Alost, et que, iceulx payez, se regardera de contenter ceulx de Lière.

L'on leut la lettre de Roda, du jour d'hier : pour respondre à laquelle, luy dire que l'on a dès hier fait desloger de auprès d'Alost la compagnie de monsieur d'Estourmel.

L'on leut les lettres d'Alameda à Roda ;

Item celles de Navarette.

L'on accepta l'accord de ceulx des estatz de Haynnau, et fut leur demandé encores xl^m florins, et de avancer vii^m florins pour faire prest aux vii compagnies de chevaux-légers estans en Haynnau, pour les en faire desloger. Aussy leur dict-l'on, quant à communiquer avec les estatz de Brabant, que cela ne convenoit point, ains attendre la venue de don Juan, lequel Sa Majesté avoit escript que apporteroit toutes résolutions, mesmes sur le point de convocquer les estatz généraulx. Sur quoy ilz respondirent qu'ilz n'y pouvoient rien faire sans assablée des estatz, et ont demandé acte par escript de ladicte acceptation et response.

Le xxiii^e d'aoust 1576, après midy.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, HAVRECH, SASBOUT, ASSONLEVILLE,
GROBBENDONCK.

Fust proposé au conte d'Everstein convenir renforcer la garde de la ville d'Anvers par quelques deux compagnies de son régiment, à prendre de la ville de Boisledueq et de Maestricht. Sur quoy fust résolu que s'escripvra au conte d'Everstein, narrant comme les ennemis viennent journellement avec grand nombre de bateaulx jusques devant les portes d'Anvers, mettants gens de guerre en terre, bruslans les maisons et pillans les subjectz et bestail, et que partant convient entières

rement pourveoir ladicté ville de plus de gens de guerre, tant pour sa seureté que pour en pouvoir envoyer hors contre les ennemis.

Item, d'escripvre à monsieur de Champagney, l'advertissant de ce que dessus, et qu'il donne ordre à la réception et logement desdictes deux enseignes.

Sur la remonstrance des estatz de Brabant, requérans que l'on remonstre à Sancho d'Avila les choses indeues qu'il a faict et fait, et qu'il les cesse, et que si messeigneurs du conseil ont besoing d'user d'aultre voye, qu'ilz offrent leur ayde et assistance avec les aultres estatz, a esté résolu d'envoyer monsieur le marquis de Havrech vers ledict Sancho d'Avila et aultres ses adhérens, pour leur remonstrer les choses susdictes, et conférer avecques eulx et entendre leur intention, et que se respondra ausdicts estatz que l'on a tousjours trouvé mauvais les actions dudict Sancho et ses adhérens, et que l'on en a escript à Sa Majesté, laquelle s'espère que y pourverra, et néantmoins que messeigneurs enverront faire audict Sancho et adhérens remonstrance convenable, comme dessus; et au demeurant sçavoir bon gré ausdicts estatz de leur offre et présentation.

Quant à ung aultre billet par lequel lesdicts estatz requièrent estre pourveu que les soldatz espaignolz d'Alost ne puissent se joindre avec les aultres au chasteau d'Anvers, a esté résolu que on leur respondra que l'on attend toute désobéissance desdicts soldatz espaignolz, quand ilz seront payez et sortiront d'Alost, et que lors l'on y donnera tout l'ordre que l'on verra convenir à l'effet susdict.

Le xxv^e d'aoust 1576, au logis de monseigneur de Saint-Bavon.

ARSSCHOT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, SAINT-BAYON, ASSONLEVILLE.

L'on leut les lettres du Roy du ix^{me} et celles de Roda du x^e de ce mois, et fust ordonné que copie s'en envoya incontinent aux conte de Mansfelt, Sasbout et Roda en Anvers, afin que, voyants le tout, ilz facent venir vers eulx les marquis de Havrech et seigneur de Grobbendonck, pour leur communiquer le tout, et appellant Aguillon et Francisco de Lexalde, pour luy délivrer le paquet du Roy et luy ordonner de se régler selon que le Roy nous escript, luy commander par les cédulles mentionnées ès lettres de Sa Majesté, luy disant qu'il baille copie desdictes cédulles à Aguillon, et veu les advertissements de monseigneur de Hierges que tous les gens de guerre habandonnoyent leurs fortz, qu'ilz veuillent traicter ou faire traicter avec le Focker pour l'anticipation d'aultant deniers que faire se pourra, pour le secours d'ung mois pour le moins des gens de guerre dudict seigneur de Hierges, et ce avec la diligence

que bien ilz entendent estre requis, et de mesme haster l'argent qu'il fault pour ceulx de Alost.

Item, leur escripvre ce que Julien Romero escript touchant cela.

Item, qu'ilz advisent, avec don Alonso de Vargas et aultres du conseil de guerre, sur la retraicte de la cavallerie légère de Haynnau et logement d'icelle ailleurs.

Ceulx des estatz de Haynnau exhibèrent ung escript, par forme de réplique, sur la response à eulx baillée le xxiii^e sur leur remonstrance.

Le xxvii^e d'aoust 1576.

ARSSCHOT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, ASSONLEVILLE.

Assonleville fait rapport des lettres à escripvre aux conte de la Roche, président d'Artois et chapitre d'Arras sur le faict de la nomination de l'abbé de Sainet-Ghislain à l'évesché d'Arras, disant que le président Viglius le trouva bon ; et messeigneurs du conseil se y conformarent.

Les députez des estatz de Haynnau vindrent remonstrer que, ayans veu la dernière response, ilz en eussent bien espéré meilleure, et qu'ilz se merveillent que l'on ne les pourvoit si bien que l'on a faict aultres provinces foulées, et qu'ilz estoient délibérez s'atténir à l'union, faicte par l'Empercur, de l'an xlviii, de tous les estatz par ensemble, et, venant à propos, de l'effectuer ; et quant aux chevaulx-légers estants en Haynnau, que messeigneurs les veuillent faire partir incontinent, et si cela ne se faict, que eulx adviseront sur les moyens de le faire, et qu'ilz entendent que aussy bien les deux (*sic*) qui estoient en Haynnau en garnison en partent, puis ilz ont accordé xx^m florins pour l'entretènement de cent hommes d'armes ; et que messeigneurs veuillent se résoudre bien tost sur tout, les assurant qu'ilz n'entendent faire, sinon ce qu'ilz trouveront pour le meilleur service de Sa Majesté et bien du pays. Sur quoy leur fust respondu qu'ilz le baillassent par escript, pour leur respondre du mesme tant plus pertinément : ce qu'ilz ont accepté de faire.

D'escripvre à monsieur de Grobbendonck que l'on envoie le clerq du recepveur général pour ravoit la vasselle et argent presté, et qu'il y tiengne la main, faisant dresser les *recaudos* à ce requis.

Sur l'escript des députez des estatz de Haynnau :

« Ce que l'on n'a trouvé bon faire nouvelles gens de guerre par les estatz de Haynnau, n'a esté pour avoir moingz de confidence en eulx que ès aultres estatz, mais pour estre présentement les choses en aultres et meilleurs termes que quand il y

avoit altération et mutinerie de gens de guerre. Et sont messeigneurs bien aises d'entendre que les estatz de Haynnau sont d'intention d'entretenir l'union faicte par feu l'Empereur, en l'an XLVIII, pour le secours et assistance mutuelle des pays l'ung envers l'autre, comme aussy espèrent que promptement sera pourveu contre les foules et mangerics que peult faire ceste cavallerie, qui sera distribuée et ordonnée là où il samblera mieulx convenir pour le service de Sa Majesté et moindre foule du pays.

» Faict à Bruxelles, le xxvii^e jour d'aoust 1576. »

Le xxviii^e d'aoust 1576, après midy, au logis de monseigneur de Saint-Bavon.

ARSSCHOT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, VIGLIUS, ASSONLEVILLE, HAVRECH.

Monsieur de Havrech, survenant, fit rapport de tout ce qu'estoit passé en Anvers entre luy, monsieur de Mansfelt, Sasbout, Grobbendonck, et entre Roda, Sancho d'Avila, Alonso de Vargas.

Le xxviii^e jour d'aoust 1576.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, HAVRECH, SASBOUT, ASSONLEVILLE.

L'on leut la lettre de don Alonso de Vargas, du jour d'hier, touchant la cavallerie légère estant en Haynnau et toute aultre.

D'escripvre aux contes de la Roche et de Lalaing que l'on a advisé que, pour le service de Sa Majesté et accommoder les affaires, il convient qu'il y ait deux compagnies en chascune desdictes provinces, et que partant ilz regardent de les mettre où bon leur samblera, et que on leur envoyera argent pour vivre de leurs deniers.

A esté résolu que l'on escripvroit au conte du Roeculx, l'advertissant que l'on est pour envoyer argent à Alost, pour payer les soldatz y estans et les faire sortir de là, et que l'on renvoye les chevaulx-légers en logements, si que l'on espère que les choses s'en rendront quiètes, et que partant il pourra aussy commencer à renvoyer les gens de piet en leurs garnisons, et faire licentier les nouveaulx levez.

Advertisir monsieur de Lalaing que l'on est pour faire partir les chevaulx-légers de Haynnau.

A Alonso de Vargas, luy envoyant les lieux où messeigneurs les ont ordonné, et qu'il nomme les compagnies pour chascun lieu, et qu'il sollicite que leur soit envoyé

mil florins par compaignie, et que, ayant sa response, se ordonnera commissaires pour les conduyre.

A Roda, qu'il donne ordre à l'envoy de l'argent pour les soldatz d'Alost et ceulx de Ziericzée, luy envoyant les lettres de Naves et billet de Navarette du xxv^e du présent; item, qu'il face furnir à monsieur de Floyon v^m escuz pour son régiment; item, à Julien Romero, iii ou v^e escuz pour secourir les gens de Lière, pour vivre là-dessus jusques au payement : car les bourgeois ne peuvent plus.

Fust ordonné de relaxer Hans Engelbert de la prison de sa maison, luy enchargeant qu'il se garde de faire aucuns mauvais offices.

L'on remonstra et ordonna aux députez de ceste ville qu'il fault qu'il y ait libre entrée et sortie et aussy séjour, en ceste ville, pour ceulx du conseil de guerre de Sa Majesté; aultrement, qu'il fault que le conseil aille aultre part. Sur quoy ilz respondirent que, si les soldatz d'Alost estoyent sortiz, qu'ilz y pourroyent mettre bon ordre, ou que tout pourroit icy cesser, supplians que cela se face.

Le conseiller Boisschot fait rapport de la requeste du seigneur de Grevenbroeck, requérant pouvoir vendre à gens d'Église par deçà des biens par luy acheptez par deçà de ceulx de Corbie; et fust résolu et accordé ce qu'il demande, moyennant reconnoissance pour la récompense de France.

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA
Le xxix^e jour d'aoust 1576.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, HAVRECH, SASBOUT, ASSONLEVILLE,
GROBBENDONCK.

L'on leut les lettres de monsieur de Hierges, du xxvi^e du présent;
Lettres de Roda, du xxvii^e du présent;
Lettres de Sancho d'Avila, du jour d'hier;
Lettres du marquis d'Ayamonte, du xix^e de ce mois, par lesquelles il envoie eschange de 88^m florins.

Fust ordonné d'escripvre à Alameda, à Alost, qu'il ait incontinent à envoyer ung estat ou *tanteo* de ce qu'est besoing pour payer toute l'infanterie espaignole.

Fust résolu de payer à *los gentilicos* un mois de gaiges;

A don Alexandro Gonzaga, v^e escuz;

A Baltazar Lopez, ii mois de gaiges.

A Juliano Romero, que sitost que l'argent va vers Alost, qu'il aille avecques, pour estre présent au serment.

Fust résolu que monsieur de Rassenghien iroit en Espagne vers le Roy, pour rendre compte au Roy du tout, et que le secrétaire Vasseur iroit avecques luy.

Le xxx^e jour d'aoust 1576.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, RASSENGHIEN, HAVRECH, SASBOUT, ASSONLEVILLE.

Monseigneur le duc d'Arsschot leut une advertence, que on luy avoit faict dois Paris, des mauvais offices et advertissements que plusieurs courriers despeschez par les Espaignolz vers le Roy alloient faire de luy, et qu'il n'y avoit que luy qui révoltoit ces pays contre eulx, requérant que l'on en escripvit au Roy à sa descharge, ou qu'il se retireroit en sa maison.

L'on leut la lettre conceue par monsieur de Grobbendonck à Roda.

L'on leut deux lettres dudict Roda, du jour d'hier, auxquelles est en grande partie respondu par la susdicte minute dudict seigneur de Grobbendonck, et au surplus a esté ordonné luy dire qu'il veuille venir icy, et que on luy fera avoir toute seureté pour luy et ses gens, ou aultrement que l'on se descharge sur luy, si inconvenient advient au service de Sa Majesté pour son absence. Et quant à ce qu'il dict que la volonté de Sa Majesté est que l'argent venant d'Espagne soit pour les nécessitez des Espaignolz seulz, nous n'avons jusques ores entendu tel par les lettres de Sa Majesté, ains nous en commet Sa Majesté l'entière et libre dispensation pour les choses plus nécessaires. Et quant Sa Majesté nous commandera aultre chose, nous nous y conformerons et obéirons tousjours, comme avons faict jusques à présent.

A Alexandro Gonzaga se respondra que.....

L'on leut et arresta l'estat, couché par monsieur de Grobbendonck, de ce qu'il y a à payer de l'argent venu tant d'Espagne que de Milan.

L'on leut et arresta une lettre couchée par monsieur de Grobbendonck au marquis d'Ayamonte.

Fust ordonné que s'escripvra à monsieur de Naves qu'il ne paye rien aux couronnels, capitaines et officiers de Mondragon, jusques à ce qu'ilz ayent rendu compte de ce qu'ilz ont receu, et qu'il s'assure des personnes desdicts capitaines et officiers, en prenant leur promesse et main qu'ilz viendront donner lesdicts comptes et satisfaire à ce que sera trouvé qu'ilz doibvent.

L'on leut et arresta l'instruction à donner à monseigneur de Rassenghien.

Le dernier jour d'aoust 1576 (1).

L'on ordonna de faire dresser une patente sur le seigneur de Berssele, pour avoir soing du gouvernement de Lille, Douay et Orchies, en absence du seigneur de Rassenghien en Espagne;

Item, une retenue sur le nepveu dudict seigneur de Rassenghien, pour sa compagnie de gens de pied.

Je leus la lettre conceue à Roda, pour l'advertir de l'allée de monseigneur de Rassenghien vers Espagne.

Ordonné d'escripvre au couronnel Focker qu'il face incontinent sortir de Grave son enseigne y entré présentement, et qu'il obéisse à ce que on luy ordonne, ou que l'on y pourverra aultrement.

Sur la lettre et requeste de Francisco de Lexalde, sera escript en response que, pour avoir Sa Majesté envoyé le ⁱⁱ m. escuz pour subvenir à la présente nécessité des gens de guerre estant si extrême, et que partant il debvra s'adresser à Sa Majesté, à laquelle envoyons présentement son mémorial, et escripvons favorablement afin qu'icelle y veuille avoir le regard convenable.

D'escripvre à ceulx de la ville de Malines qu'ilz ayent à avancer ung mois de gages à chascune compagnie des deux y estans d'infanterie, en prenant récépisse des capitaines, s'ilz y sont, ou lieutenants, afin qu'ilz en puissent vivre sans charge des bourgeois, et que l'on le leur rabatra sur les aydes qu'ilz pourront accorder, ou que l'on les rembourssera de l'argent que l'on attend briefvement des estatz de Artois et Haynnau, et que partant il n'y ait faulte;

A monsieur de Bersele, l'advertissant que l'on a trouvé convenir envoyer vers le Roy monseigneur de Rassenghien, et que, se confians en sa souffissance, l'on le commeet pour, en son absence, avoir le soing sur son gouvernement, et qu'il tiengne correspondance avec le conseil d'Estat;

Aux estatz de Lille, Douay et Orchies, les advertissant de ce que dessus, afin qu'ilz tiennent respect avec ledict de Bersele et correspondance.

(1) Les noms des présents à cette séance ne sont pas indiqués.

Le dernier jour d'aoust 1576, avant midy.

ARSSCHOT, MANSFELT, BERLAYMONT, HAVRECH, SASBOUT, ASSONLEVILLE.

L'ambassadeur de France, accompagné d'ung gentilhomme du roy très-chrétien, remonstra que icelluy seigneur roy, ayant esté adverti, au retour dudict gentilhomme d'Espagne, où il l'avoit envoyé vers le Roy, nostre maistre, pour demander la restitution des biens de madame d'Égmond, que, par monsieur le marquis de Havrech, Sa Majesté avoit envoyé à messeigneurs du conseil d'Estat les despeschés requises pour ladicte restitution, comme Sa Majesté avoit dict audict gentilhomme, et aussy Hopperus, envoyoit ledict gentilhomme vers mesdicts seigneurs, pour les requérir de l'exécution de ladicte restitution, comme icelluy gentilhomme, prenant la parole, exposa et requit aussy en la mesme conformité, avec des paroles bien haultes, et après exhiba les lettres du roy, son maistre, à mesdicts seigneurs. Sur quoy messeigneurs feirent appeller le docteur del Rio, comme celluy qui par feu le grand commandeur de Castille avoit esté envoyé vers madame d'Égmond sur le fait de la dicte restitution, pour sçavoir de luy ce qu'il avoit traicté en cest endroit.

Le premier jour de septembre 1576.

ARSSCHOT, MANSFELT, HAVRECH, SASBOUT, ASSONLEVILLE, NAVES.

L'on leut la lettre de monsieur de Hierges, du xxix^e d'aoust, avec la copie de la lettre du prince d'Orange, y jointe, de Middelburgh, du xiiii^e dudict aoust. Sur quoy fust ordonné que le tout se communiceroit à monseigneur le conte de Berlaymont et président Viglius.

L'on leut aussy la lettre du *contador* Alameda touchant le descompte avecq les amutinez.

L'on leut aussy les lettres de monsieur de Naves, des xxvii^e et dernier d'aoust, pour l'envoy de LIII^m florins pour parpays des Walons à Ziericzee.

L'on leut lettre de Roda, du jour d'hier, en laquelle il dict que le payement des gens de guerre y mentionnez monte à II^e XL^m escuz. A quoy fust ordonné respondre que le seigneur de Grobbendonck estoit allé d'icy avec une liste et *tanteo* de ce qu'avoit icy samblé, et que messeigneurs entendent que s'ensuyve.

Fust ordonné d'escripvre à monsieur de Grobbendonck et Roda qu'il convient incontinent envoyer à Alost 55 mil escuz et III^m qu'il y a et x^m qu'il y a des 5 verges;